

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Acigné (35690)

Réponses de Olivier Dehaese, au nom de la liste « Acigné Ensemble »

– le 17/02/2020 à 19:33 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 25 euros

par an et par habitant pour financer le développement de l'usage du vélo au quotidien sur votre commune.

Nous vous invitons à préciser en commentaire ci-dessous le montant du budget annuel par habitant que vous appliquerez au cours de votre mandat.

Un Schéma Directeur Vélo a été défini pour l'ensemble de Rennes Métropole. Il englobe un projet de Réseau Express Vélo et des liaisons secondaires.

Pour diffuser les effets du Réseau Express Vélo dans votre commune, la réalisation d'un plan vélo communal est importante.

Affirmer le vélo comme mode de déplacement porte à porte pertinent pour une proportion importante de nos déplacements (65 % des déplacements dans la métropole font moins de 3km)

Assumer le rééquilibrage de l'espace public, aujourd'hui majoritairement dévolu aux véhicules motorisés, en faveur des modes de déplacements actifs et de la qualité de vie.

Acigné dispose déjà d'un schéma vélo. Il sera révisé en début de mandat en associant des usagers (association en cours de constitution). Pour les aspects budgétaires, la programmation métropolitaine n'est pas encore réalisée, il est donc difficile de prendre un engagement ferme dès à présent.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Puis mettre en place à l'échelle de la Métropole, une instance de concertation sur les enjeux de la mobilité assurant le suivi de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain. Créer un service vélo au sein des services de la Métropole, garant de l'atteinte des objectifs métropolitains en faveur du vélo, assurant la montée en compétences des services de voirie et d'aménagement urbain

Il y aura un.e conseiller.e en charge des politiques de mobilité et la création d'une instance de concertation. La fréquence des réunions sera adaptée aux besoins locaux.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : L'objectif consistera à relever le niveau qualitatif des aménagements cyclables pour permettre à tout à chacun de s'y déplacer, quelque soit son âge (enfants et personnes âgées notamment), quelques soient ses capacités physiques et son véhicule (vélo classique, VAE, vélo cargo, draisienne, tricycle pour personnes âgées, PMR, trottinettes, etc.)

Ainsi que de renforcer le niveau de service des aménagements cyclables (entretien, éclairage, etc.)

Le niveau de service sera lié aux politiques métropolitaines.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : de la commune ou des communes voisines [gare, écoles, commerces / zones commerciales, équipements municipaux, stade, etc.]

Assurer une meilleure prise en compte de la continuité des itinéraires cyclables en cas de travaux sur la chaussée, ou en bordure de chaussée.

Le jalonnement entre communes voisines est possible dans la Métropole. Il sera plus difficile avec les intercommunalités voisines.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. Mettre en œuvre un plan de résorption des discontinuités cyclables sur le mandat (sur la base des signalements des usagers cf. carte issue du baromètre 2019 - points noirs et tronçons prioritaires).

Ce sera l'objet du schéma vélo.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Possible et prévu avec les communes de Rennes métropole mais impossible sans emprunter des routes départementales vers les autres communes..

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Axes principaux (20%) = pistes cyclables séparées de la circulation générale. Axes secondaires (80%) = un maillage de rues apaisées avec un faible volume motorisé

La ville d'Acigné est déjà engagée dans cette démarche.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Le code de la route ne permet pas de distinguer les camions des véhicules de transport en commun et des véhicules agricoles.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Oui pour réfléchir au plan de circulation. Non pour avoir des pistes cyclables sur des axes de fort transit automobile, il vaut mieux que les itinéraires vélo soient vraiment séparés (voir piste cyclable rue Jeanne-Marie Martin).

Action n°10 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse dans le centre-ville

Cela ne relève pas de la commune, c'est de la responsabilité de l'Etat et de l'intercommunalité.

Action n°11 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°12 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Cela concerne également les 2 voies ou plus d'accès aux carrefours et giratoires (voies multiples de tourne-à-gauche et tourne-à-droite), ainsi que le nombre de voies sur les giratoires qui accélèrent de manière injustifiée la vitesse des automobiles. Ces aménagements de conception ancienne (années 80) ne sont évidemment plus adaptés pour partager l'espace et sécuriser la mobilité cyclable.

La commune n'est pas vraiment concernée.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

La ville préfère signaler les points dangereux en réalisant les aménagements qui forcent à baisser sa vitesse, plutôt que de généraliser la vitesse de 30 km/h. Les grands axes sont limités à 30 km/h à tous les croisements où il y a des flux piéton et vélo.

Action n°14 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Il y en a déjà et il y en aura encore dans les nouveaux quartiers.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Il y a déjà quelques doubles sens cyclables, mais il n'y a pas de feux.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Pour les écoles publiques il y a une place piétonne.

Pour l'école privée, c'est plus compliqué car elle est située dans un carrefour.

Action n°17 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement en zone résidentielle, notamment lorsque chaque pavillon dispose d'un espace de stationnement privatif.

On impose deux places de stationnement par logement, mais il faut aussi prévoir du stationnement visiteur si on ne veut pas avoir du stationnement sur les trottoirs.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je ne m'engage pas

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la halte ferroviaire de Noyal-Acigné avec des aides au financement, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

La halte ferroviaire est sur la commune de Noyal-sur-Vilaine, nous ne sommes pas décisionnaires.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Renforcer l'offre de stationnement vélo (objectif 1 stationnement pour 15 habitants contre 1 stationnement pour 39 habitants actuellement sur la métropole)

Le choix des modèles fera l'objet de discussion avec les usagers, avec peut-être des différences entre les vélos adultes et enfants.

Action n°20 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Il y en a un, qui reste désespérément vide.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Cela mérite réflexion et évaluation des avantages et inconvénients. Il y a systématiquement des stationnements vélos à l'extérieur.

Action n°22 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

On ne comprend pas bien la question.

Action n°23 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

C'est fait dans le PLUI de Rennes métropole.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

La commune n'est pas vraiment concernée.

Action n°25 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

C'est Rennes métropole qui est compétente et qui a fait le choix de privilégier la location longue durée plutôt que l'aide à l'achat.

Action n°26 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Une création d'association est prévue. Elle aura accès aux locaux municipaux dans les mêmes conditions que les autres associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°27 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Permettre aux jeunes générations d'adopter la mobilité à vélo dès l'entrée au collège (assurer l'accessibilité cyclable sécurisée des établissements scolaires selon la carte scolaire)

On aimerait en savoir plus sur le programme Alvéole.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Les enfants de notre commune sont plutôt bien équipés.
Il y a des tricycles à l'école maternelle.

Action n°29 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Il existe déjà un plateau en enrobé à côté du skate parc et de la piste de BMX.
On peut imaginer un aménagement type plateau d'apprentissage à cet endroit ou ailleurs.

Action n°30 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Dans l'équipe candidate, il y a plusieurs cyclistes du quotidien. Les déplacements doux au sein de l'équipe sont encouragés.
Le maire préfère la marche à pieds.

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Développer la mobilité à vélo (pour les personnes et les marchandises) au sein des services de la collectivité

On a des vélos pour les déplacements des services en interne.

Action n°32 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Le pédibus existe depuis plus de 15 ans et transporte entre 25 et 30 enfants par jour.
On réfléchit à des vélobus ou à des rosalias pour les quartiers plus éloignés des écoles.

Action n°33 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". si elle n'existe pas déjà...

Elle existe, elle s'appelle "Mise en selle" fin septembre , début octobre. On sera heureux de vous y accueillir.

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Objectif zéro mort

Conduire un plan de prévention bâti sur l'analyse partagée de l'accidentologie (apprentissage, sensibilisation, respect des aménagements cyclables)

Nous avons réalisé un code de la rue en 2012. Il faut le réactualiser.

Action n°35 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : et à mener une réflexion globale sur la mobilité de leurs salarié.e.s, sous forme d'un Plan de Mobilité en Entreprise

Ce n'est pas du ressort de la commune. Mais c'est fait au niveau de Rennes métropole, au moins pour le plan de mobilité entreprise.

Commentaires généraux

Les commentaires pour chaque question contiennent les principaux éléments.